



MAISON FAMILIALE RURALE de CORMARANCHE en BUGEY
ANTENNE du CFA des MFR RHONE-ALPES

Cormaranche-en-Bugey,
le 19 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Depuis plus de 25 ans, la MFR de Cormaranche s'est engagée à former en apprentissage des jeunes de tous horizons, dans les métiers de la filière bois et bâtiment : menuisiers, charpentiers, couvreurs. Notre recrutement couvre 17 départements, et plus de 200 jeunes suivent une formation dans notre établissement du CAP à Bac +5 avec la formation ingénieur.

Nous devons impérativement répondre aux exigences des diplômés préparés, aux besoins des entreprises de recruter du personnel formé et compétent, et permettre aux jeunes de s'intégrer durablement dans les entreprises de notre filière. Cet accompagnement se doit d'être cohérent avec l'évolution de nos métiers, des technologies et de nos systèmes de communication.

Aujourd'hui, les nouveaux enjeux de la filière sont liés à :

- **Les méthodes constructives** : le confort et l'aménagement de l'habitat en cohérence avec les réglementations thermiques (RT 2020) et environnementales.
- **La menuiserie et l'agencement** : avec un besoin considérable de dynamiser nos entreprises et d'innover en termes de méthodes, d'organisation et de concepts de fabrication. Cet effort est primordial pour continuer à proposer des produits à forte valeur ajoutée sur notre territoire et d'investir de nouveaux marchés.
- **La gestion des approvisionnements** en matières premières et produits dérivés avec les entrepreneurs de travaux forestiers et les scieurs.
- **La commercialisation des produits** et la difficulté des entreprises à conquérir de nouveaux marchés.
- **La communication** pour consolider notre filière et créer des liens durables entre ses acteurs.
- **La situation climatique** avec la nécessité absolue d'intégrer dans chacune de nos actions une dimension développement durable et responsabilité sociétale forte.

Dans ce contexte, il est du devoir des organismes de formations d'apporter aux jeunes des outils techniques et organisationnels solides pour qu'ils puissent s'intégrer et s'investir dans leur filière.

La taxe d'apprentissage représente 14 % de notre budget de fonctionnement. Aussi, nous vous invitons à attribuer cet impôt obligatoire à notre établissement et vous participerez ainsi à la formation des jeunes en cohérence avec les attentes et besoins de chacun des acteurs du secteur.

Nous sommes habilités à percevoir toute la taxe d'apprentissage que vous pouvez nous verser, soit à l'aide du document ci-joint, soit par télé-déclaration par l'intermédiaire de notre collecteur habilité : OCTALIA. Vous trouverez un lien depuis notre site mfr-cormaranche.com

Nous sommes à votre écoute et disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions par avance de votre éventuelle contribution et soyez assurés de sa bonne utilisation.

Recevez Madame, Monsieur, l'expression de respectueuses salutations.

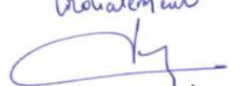
Le Président,
Et le Conseil d'Administration

Le Directeur,
et son équipe

Jacques Groscurin



Je compte sur vous.
Cordialement.



Atelier Charpente



Atelier Menuiserie



Atelier Couverture